La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019
LA LETTRE DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

SOMMAIRE

pages

ÉDITO 1

COLLOQUE 2 à 4
24 mai 2019, à Paris
– L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer

COMMUNIQUÉ DU SPF 5
– Nouvelle agression d'un psychiatre dans le cadre d'une expertise

ON EN PARLE 6-7
– Expérimentation 2018

HOMMAGE 8-9
– Pour Marcel SASSOLAS

COLLOQUE 10 à 12
14 juin 2019, à Paris
– Droit de l'enfant et psychiatrie

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
– Actualités professionnelles 13
– Cotisation 14

LIVRES EN IMPRESSIONS 15
– Ce que le nazisme a fait à la psychanalyse

RELIRE 16-17
– Pandora, la première femme

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE 18
– Ouvrages récemment parus

DESSINS 19
– À la recherche de ma tête

PSYCHIATRIE FRANÇAISE 20
– N° 4/17 : Souvenirs et reviviscences

PETITES ANNONCES 21

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE 22-23
– Formations, réunions et colloques

SISM 24
Du 18 au 31 mars 2019
– Santé mentale à l'ère du numérique

ÉDITORIAL

Jean-Yves COZIC*

Cette année encore, comme lors des deux précédentes, nous vous invitons à une journée de colloque sur le thème de l'expertise, le 24 mai 2019.

Depuis longtemps, l'*AFP* et le *SPF* s'attachent à explorer ce champ des pratiques possibles mais aussi à agir pour qu'enfin les experts bénéficient d'un vrai statut, clair et durable, sans incessantes remises en question. L'an passé a encore été marqué par une offensive administrativo-législative contre laquelle il a fallu lutter afin de sauvegarder, notamment, l'état de collaborateur occasionnel du service public. Une disposition avait en effet été insidieusement glissée dans un texte débattu à la Chambre, disposition qui remettait en cause la possibilité pour les praticiens de poursuivre l'activité expertale.

Lors de notre colloque, il sera question de cet aspect statutaire mais aussi, bien entendu, d'aspects théoriques et pratiques de l'expertise, psychiatrique et psychologique.

Cette pratique nous donne accès à un champ que l'on ne rencontre guère dans l'exercice habituel. C'est l'occasion de réfléchir aux mécanismes du passage à l'acte. C'est aussi parfois, pour le mis en examen, une étape pré-thérapeutique. De plus, dans cette mise à disposition de ses compétences au service de la Justice, l'expert doit s'exprimer dans une langue claire et compréhensible par tous.

Rejoignez-nous le 24 mai !

* Président de l'*Association Française de Psychiatrie*.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

COLLOQUE

L'*ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE*

PROPOSE

un colloque sur le thème

L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER

le vendredi 24 mai 2019, à PARIS, de 9h00 à 18h00

Salle de conférence de l'AQNDC

92 bis boulevard du Montparnasse (14ème arrondissement)

ARGUMENT

L'expertise fait traditionnellement partie de l'exercice professionnel des psychiatres hospitaliers et, à un moindre degré, des psychiatres libéraux.

Depuis d'assez nombreuses années, des dispositions législatives mais aussi des habitudes de pratiques font que les experts sont sans cesse sollicités. Du fait de la démographie professionnelle mais aussi d'un relatif désintérêt de certains, les experts sont de plus en plus rares et peinent à respecter les délais impartis.

Dans le même temps, le statut de l'expert reste flou et la pratique est régulièrement mise à mal au détour de telle ou telle décision du législateur, décision souvent prise de manière trop rapide voire subrepticement. L'*AFP* et le *SPF* estiment, comme bien d'autres organisations professionnelles qu'une définition du statut de l'expert s'impose.

Nous restons attachés à cette pratique qui donne accès à un champ psycho-pathologique différent de celui de la pratique clinique classique. L'analyse du passage à l'acte est notamment, en matière pénale, un temps important et intéressant.

Dans certains cas, l'expertise peut aussi avoir une fonction pré-thérapeutique lorsque le sujet expertisé s'interroge véritablement sur son acte.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bruno GALLET, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, David SOFFER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

COLLOQUE

PROGRAMME

L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER

le vendredi 24 mai 2019, à PARIS

9h00 – 9h15 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE
Jean-Yves COZIC, Président de l'*Association Française de Psychiatrie (AFP)*

MATIN

Président de séance : ***Dr Jean-Louis GRIGUER*** *– Secrétaire général de l'*AFP

9h15 – 10h00 : De l'évaluation de la responsabilité à celle de la dangerosité : questionnement prospectif sur une expertise pénale en crise
Pr Jean-Louis SENON, Professeur à l'Université de Poitiers, Psychiatre des Hôpitaux, DEA de droit pénal, Vice-président de la Compagnie Nationale des experts psychiatres.

10h00 – 10h15 : Discussion avec la salle

10h15 – 10h30 : *Pause*

10h30 – 11h15 : Quand l'expertise psychologique devient de fait psycho-criminologique, les étapes d'une transformation contemporaine : usages et mésusages
Pr Loïck VILLERBU, Professeur émérite de l'Université de Rennes, Psycho-criminologue.

11h15 – 11h30 : Discussion avec la salle

11h30 – 12h00 : Discussion avec les intervenants de la matinée

12h00 – 13h30 : *Déjeuner libre*

APRÈS-MIDI

Président de séance : ***Dr François KAMMERER*** *– Vice-président de l'*AFP

13h30 – 14h00 : Expertises des mineurs : auteurs et victimes Évolutions des missions
Pr Nielle PUIG-VERGES, Pédopsychiatre, Professeur d'Épistémologie Clinique.

14h00 – 14h30 : Statut de l'expert ou statut de l'expertise
Dr Marc-Gérard SCHWEITZER, Psychiatre des Hôpitaux, Expert près de la cour d'Appel de Paris.

14h30 – 14h45 : Discussion avec la salle

14h45 – 15h15 : « Je » est pédophile
Dr Jérémy CHAIBAN, Psychiatre au CHU de Brest et addictologue.

15h15 – 15h30 : Discussion avec la salle

15h30 – 16h00 : Le titre de l'intervention sera communiqué ultérieurement
Dr Yasmina DEJEAN (sous réserve), Psychiatre au CHU de Brest.

16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle

16h15 – 16h30 : *Pause*

Président de séance : ***Dr Maurice BENSOUSSAN*** *– Président du* Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

16h30 – 17h15 : Le titre de l'intervention sera communiqué ultérieurement
Dr Paul JEAN-FRANÇOIS, Psychiatre, expert près la Cour d'Appel de PARIS, Président de l'ANPEJ.

17h15 – 17h30 : Discussion avec la salle

17h30 – 18h00 : Discussion avec les intervenants de l'après-midi

18h00 – 18h15 : CLÔTURE DE LA JOURNÉE : Dr Jean-Yves COZIC, Président de l'*AFP*

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER
le vendredi 24 mai 2019, à PARIS

*Bulletin d'inscription à retourner à l'*Association Française de Psychiatrie *accompagné du chèque correspondant :*
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme ❒ M. ❒ Pr ❒ Dr ❒	☎
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel : Libéral : ❒ Salarié : ❒ Hospitalier : ❒	N° RPPS : N° Adeli :
Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC (sous réserve de l'accord de l'ANDPC) : Oui ❒ Non ❒	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part au colloque du 24 mai 2019, à Paris
et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT le 20 avril 2019 (le cachet de la poste faisant foi)	APRÈS
Tarif Général	❒ 120 €	❒ 150 €
Membres de l'*AFP* *(sur justificatif)*	❒ 70 €	❒ 100 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi *(sur justificatif)*	❒ 30 €	❒ 50 €
Formation Professionnelle ➢ **Hors DPC :** numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 *(avec prise en charge de l'employeur pour les salariés)*	❒ 220 €	❒ 270 €
➢ **DPC* :** (N° agrément 2391) – **Sous réserve de l'accord de l'ANDPC concernant le programme.** Nous contacter soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 – soit par mail secretariat@psychiatrie-francaise.com • **Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation de toutes les étapes) et si le solde de votre enveloppe le permet, une fois le programme de DPC finalisé et validé.** **Chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription** • **Salariés et hospitaliers :** Ces frais de formation seront pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'*AFP* et votre employeur. **Merci de nous adresser un accord de votre employeur.**		
TOTAL GÉNÉRAL = ...	.....	

TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 €
(aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)

Le ..... 2019 Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque**.
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE : Salle de conférences de l'AQNDC, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60
secretariat@psychiatrie-francaise.com ***et aussi sur notre site Internet :*** www.psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

NOUVELLE AGRESSION D'UN PSYCHIATRE DANS LE CADRE D'UNE EXPERTISE

La violente agression physique, dont a été victime un psychiatre à Albi, le 23 janvier 2019 lors d'une expertise au commissariat, est la seconde atteinte à la vie d'un psychiatre dans l'Occitanie en moins d'un an. Au-delà de l'extrême gravité des faits, il faut sans doute mettre l'accent sur les points suivants. L'exercice psychiatrique amène à côtoyer les idées délirantes, les hallucinations, la réactivité, la dangerosité, les passages à l'acte, les transferts agressifs, les désinhibitions toxiques... Les psychiatres restent par ailleurs les avocats permanents de leurs patients. Ils les défendent face au mauvais procès en dangerosité, toujours intenté par la société à l'encontre du patient psychiatrique, plus souvent victime qu'agresseur. Cependant les psychiatres nécessitent, bien plus que d'autres spécialités médicales, un soutien face au risque d'agression. Ce soutien passe par plusieurs formes : enseignement dans le cursus psychiatrique des règles de sécurité, règles institutionnelles de protection, réflexion sur la disposition de son cabinet, possibilités de faire appel à une aide, prudence dans les horaires de consultation de nouveaux patients, évaluation clinique de la dangerosité. La revue de la littérature montre que le risque d'agression peut survenir même chez des psychiatres expérimentés[1].

Pour certains, ces rappels vont à l'encontre de la dimension relationnelle et psychothérapeutique de notre exercice professionnel. Mais, l'autre psychiatre occitan sévèrement blessé, était un psychanalyste chevronné. **Le *Syndicat des Psychiatres Français* exprime tout son soutien et ses vœux de rétablissement à ce collègue estimé. Il rappelle son rôle dans la défense d'un exercice professionnel en sécurité.**

[1] Dublin W.R., *J Clin Psychiatry* 1988 Sep ; 49 (9) : 338-45.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

ON EN PARLE

EXPÉRIMENTER UNE ORGANISATION DE SOINS COORDONNÉS POUR LA DÉPRESSION LÉGÈRE ET MODÉRÉE

David SOFFER*

Au cours de l'année 2016, la CPAM a réuni un groupe médical pour répondre à la proposition 25 du Rapport Charges et Produits de l'Assurance-Maladie pour 2015 « *Expérimenter une organisation de soins coordonnés pour la dépression légère et modérée* »[1].

L'objectif était d'évaluer si cette proposition pouvait être mise en œuvre et comment une expérimentation, concernant des thérapies non médicamenteuses pouvaient être prises en charge par l'Assurance-Maladie. Un focus sur les modèles existants, en particulier le modèle anglais, a été présenté.

Différents psychiatres, médecins généralistes, psychologues (hospitaliers, libéraux et universitaires) composaient ce groupe d'experts, dont certains, dans les Yvelines, participent déjà à un dispositif permettant une prestation spécifique des psychothérapies[2].

À l'issue de ces travaux, plusieurs propositions, pour un modèle français, ont été retenues :

– une expérimentation pour des adultes de 18 à 60 ans,
– des patients souffrant de « pathologies d'intensité légère à modérée »,
– une mise à disposition au médecin généraliste, d'outils de repérage et d'orientation,
– des outils de suivi et de coordination entre généraliste et psychologue,
– une logique d'alliance thérapeutique privilégiée, n'excluant aucune thérapeutique,
– un nombre de séances et une durée de prise en charge limités,
– une expérimentation qui ambitionne de tester le rôle et la place des psychothérapeutes (agréés par les ARS) dans un processus de prise en charge en lien avec médecin traitant et psychiatre,
– une évaluation continue avec retours d'informations formalisés,
– un schéma de prise en charge proposé.

En juin 2016, la CPAM lance un groupe de travail à partir des propositions du groupe médical d'experts précisant que l'expérimentation pourra être lancée « *sous réserve de la mise en place d'une évaluation médico-économique robuste* ». Un cahier des charges médical, opérationnel et un protocole d'évaluation sont alors soumis au groupe pour validation. Le choix des outils est confirmé et le schéma définitif de l'expérimentation est adopté. Les modalités d'adhésion des psychothérapeutes à l'expérimentation sont définies ainsi que la rémunération des séances. Pour adhérer, les psychothérapeutes doivent signer un contrat d'engagement professionnel.

Un copil national ainsi qu'un conseil scientifique supervisent l'expérimentation. Dans chacun des trois départements retenus (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Morbihan), un comité de pilotage est installé où participent les représentants locaux des professions concernées, aux côtés de l'ARS et de la CPAM.

L'expérimentation a donc débuté courant 2018, prévue pour 3 ans, selon l'arbre décisionnel ci-dessous :

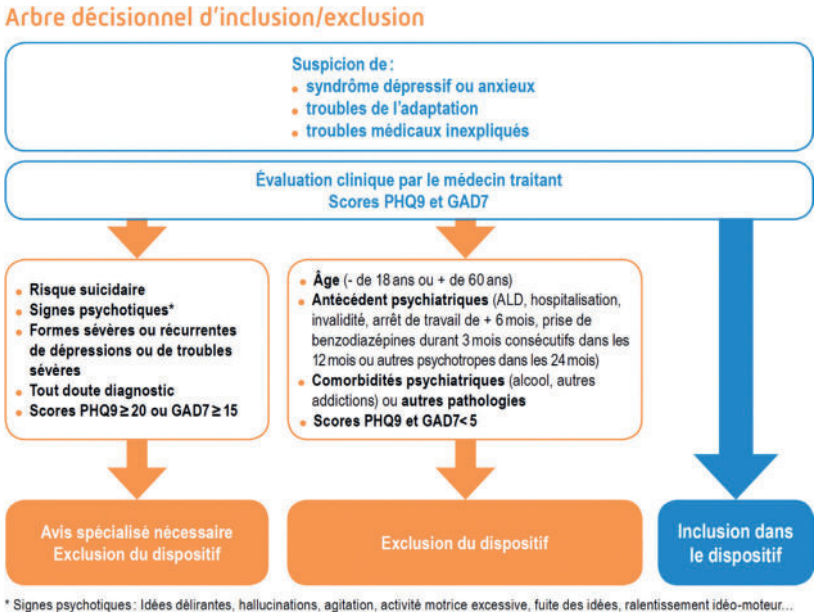

* Secrétaire Général du *Syndicat des Psychiatres Français*.

(1) https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport-activite-charges-produits-15_assurance-maladie.pdf

(2) https://www.rpsm78.com/dispositifs/prestations-specifiques-de-psychotherapie

L'inclusion est donc limitée à des sujets repérés et évalués cliniquement par le médecin généraliste, évaluation complétée par l'utilisation de 2 échelles : PHQ9 (évaluation de la dépression), GAD7 (évaluation des troubles anxieux). Des scores insuffisants, ou au contraire trop élevés à ces 2 échelles ne permettent pas l'inclusion dans le dispositif. Ces critères restrictifs visent à renforcer la qualité de l'évaluation médico-économique voulue par la CPAM.

Une fois le patient repéré par le médecin généraliste, il est orienté vers un psychothérapeute agréé par l'ARS et ayant signé un contrat d'engagement professionnel. Ce dernier effectue un entretien d'évaluation de 45 min et adresse au médecin traitant un compte-rendu qui décrit :

– la symptomatologie du patient,

– réévalue les scores PHQ9 et GAD7,

– confirme l'intérêt d'une psychothérapie,

– définit les modalités (durée et rythme des séances).

Cette évaluation est facturée 32 euros sur une feuille de soins expérimentale.

À l'issue, le patient doit revoir son médecin traitant et obtenir une prescription de 10 séances de psychothérapie de soutien d'une durée de 30 mn et facturées 22 euros chacune.

Après 10 séances maximum, le psychothérapeute rédige une synthèse à l'attention du médecin traitant décrivant l'état du patient, les scores aux échelles PHQ9, GAD7 et CGI, ainsi qu'une proposition de conduite à tenir.

En l'absence d'amélioration, une concertation avec réévaluation est requise **et implique l'avis d'un psychiatre**. Cet avis ponctuel doit faire l'objet d'un retour écrit au médecin traitant, si possible après un échange avec le psychothérapeute. L'opportunité d'une prescription médicamenteuse peut être discutée et une thérapie structurée préconisée.

Le médecin traitant adresse son patient au psychothérapeute de son choix accompagné d'une prescription qui mentionne :

– le type de psychothérapie préconisée (TCC, psychodynamique ou d'inspiration psychanalytique, interpersonnelle, familiale),

– le nombre de séances (dans la limite de 10).

Les séances sont alors d'une durée de 45 min et facturée 32 euros.

À l'issue de cette séquence, une synthèse est adressée au médecin traitant qui précise l'évolution du patient, les scores aux échelles, le nombre de séances réalisées et une proposition de conduite à tenir en cas d'amélioration partielle ou insuffisante.

Le patient bénéficie d'une prise en charge à 100 %, en tiers payant de l'ensemble des séances de psychothérapie (soutien et structurée).

Il ne peut bénéficier que d'une seule inclusion dans le parcours proposé et l'ensemble de la prise en charge ne pourra durer qu'une année.

L'objectif est de savoir si l'expérimentation pourra être étendue à l'ensemble du territoire national.

Notre syndicat, par l'intermédiaire de son président, a joué un rôle très actif dans chacune des réunions du groupe de travail. Nous avons choisi de ne pas nous opposer frontalement à cette expérimentation. En effet, il est difficile de s'opposer quand on sait que les psychiatres libéraux ne peuvent répondre aux innombrables demandes qu'ils reçoivent. Dans son rapport de 2015, la CPAM constate une utilisation large des antidépresseurs essentiellement initiés par des médecins généralistes, sans nouvelle consultation dans les 15 jours comme le recommande l'ANSM. Les psychiatres *« ont une file active limitée à un nombre de patients récurrents »*[3]. Ainsi une grande partie (près de 90 %) des patients qui se verront prescrire un antidépresseur ne verront jamais de psychiatres. Il existe donc un problème de repérage et de diagnostic (sur et sous-diagnostic) des patients dépressifs et un problème de suivi de ces derniers. Par ailleurs, il est indiscutable de reconnaître que les psychothérapeutes correctement formés sont en mesure de pratiquer des psychothérapies de bonne qualité. La question était donc, pour nous, de situer le psychiatre dans un dispositif qui concerne les pathologies mentales, fussent-elles d'intensité légère ou modérée.

Il nous est apparu essentiel d'être associés à cette expérimentation, alors que certains auraient aimé nous en écarter considérant qu'une coordination entre psychothérapeute et médecin généraliste eût été largement suffisante…

Nous avons choisi de soutenir un engagement auprès du médecin généraliste en réaffirmant notre rôle d'expert disponible. C'est pour cette raison que nous estimons devoir répondre aux demandes d'avis ponctuels de nos confrères généralistes avec attention et rigueur. Notre place dans les futures organisations est un enjeu capital pour l'avenir de notre profession. Nous devons y veiller sans compromis et dans l'intérêt supérieur des patients.

[3] https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport-activite-charges-produits-15_assurance-maladie.pdf

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

HOMMAGE

POUR MARCEL SASSOLAS

Bernard VOIZOT*

J'ai souhaité écrire ce texte : « Pour Marcel Sassolas » avec le projet de mieux mettre en lumière l'action de ceux qui ont valorisé la fonction soignante en psychiatrie et qui se sont efforcés de l'insérer dans la communauté. C'est aussi la fidélité au contenu d'un échange avec Roger Mises dans lequel, en évoquant nos engagements respectifs, nous avions conclu : « Restons militants ! ». C'est encore ma façon de poursuivre l'engagement pris il y a maintenant près de 30 ans dans les échanges franco-roumains en psychiatrie en accompagnant des équipes roumaines vers l'Association Santé Mentale et Communauté que présidait Marcel Sassolas et qui organisait à Villeurbanne le cours sur les techniques de soin en psychiatrie de secteur.

La description du parcours de Marcel Sassolas (1932-2018) montre à nos collègues les plus jeunes ce qu'a représenté l'engagement d'une psychiatrie dans la communauté. Ceux qui débutent en psychiatrie se trouvent actuellement confrontés à la force du pouvoir d'une sorte de « neuro-psychiatrie hors-sol » référée principalement au fonctionnement cérébral. Cela éviterait de penser la dimension de la prise en charge communautaire des patients.

La dramatisation de l'actualité récente nous conduit à rappeler que, mettre en valeur la semaine d'information sur la santé mentale, c'est permettre de parler ensemble (soignants et grand public) de ce qui reste scandaleux pour l'ensemble de la population. Comment penser, juger, punir et soigner une personne qui a commis un acte meurtrier ?

En racontant ses premières années de médecin, dans un entretien publié par nos collègues de Perspectives Psychiatriques en 2017, Marcel Sassolas insiste sur ce temps d'exercice au Maroc après la proclamation de l'indépendance. Il dit que ce qui lui a été le plus utile en psychiatrie : « C'est d'avoir vécu et travaillé dans une culture qui n'était pas la mienne, au contact quotidien de gens ne pensant pas comme moi, ne parlant pas la même langue que moi, et aux réactions parfois différentes des miennes... Les schizophrènes pour moi c'est des gens comme les autres ils ont une autre culture mais... J'étais imprégné de cette conviction que les autres, si différents soit-il, sont des semblables. »

Il a aussi exercé comme médecin généraliste à Feyzin. Comme d'autres collègues qui ont exercé cette pratique médicale avant de s'orienter en psychiatrie, il donne toute son importance à la découverte de la réalité de la situation des personnes d'une clientèle du tout venant.

Le contenu de cet entretien d'un grand intérêt décrit la découverte progressive des conséquences des troubles psychiques. Avec les psychiatres Balvet, des psychanalystes Hochmann, Racamier, Marcel Sassolas se forge une idée de ce qu'il veut créer en dehors du système hospitalier.

Il fait pratiquement les mêmes choix que Philippe Paumelle créant le 13e arrondissement ou d'autres dont l'action est moins connue comme celle d'Émile Henri Cateland qui a développé les premiers centres d'une association (l'UDSM) devenue maintenant importante dans le Val-de-Marne. Marcel Sassolas insiste sur l'importance de la création de petites structures qui doivent louvoyer entre deux écueils : un excès de soutien ou une prise en charge insuffisante donnant au patient l'impression d'être abandonné. La création de Santé Mentale et Communauté a consisté à « construire les décors où les gens allaient pouvoir vivre leur pathologie et leur problématique personnelle. Il s'agit de cadres concrets où les troubles psychiques vont pouvoir s'exprimer ».

Marcel Sassolas a toujours voulu promouvoir l'importance de la fonction contenante et le soutien à l'autre. Il transmet aussi un message essentiel en cherchant à nous faire mieux comprendre le déni de la similitude qui pousse à désigner l'autre avec une étiquette diagnostique « c'est un psychotique ! » ; et le déni des différences aussi dommageable car il évite d'avoir à penser notre manière de vivre et celle des patients de psychiatrie.

Le comité de liaison pour les échanges franco-roumains en psychiatrie (CLEFRP), association créée avec le patronage de l'*Association Française de Psychiatrie*, a soutenu l'investissement du cours biennal sur les techniques de soin en psychiatrie de secteur par les équipes roumaines. En accompagnant un groupe d'une dizaine de psychiatres, de soignants roumains vers Villeurbanne en 1990 nous avons pris conscience de ce qui avait été leur isolement pendant les années de la dictature de Ceausescu et la fermeture de certains des pays de l'Est à la pratique soignante d'Europe occidentale. Les années précédentes (1985-90) des liens avaient pu être tissés entre des soignants français (de Villeurbanne) et roumains.

* Psychiatre, Paris.

L'attention portée à la transmission était au cœur de la préoccupation de Marcel Sassolas, il était toujours soucieux de permettre à l'autre, ce collègue différent, de comprendre et d'intégrer ce qu'il lui était jusque-là étranger. La formation de nos collègues roumains avait été surtout effectuée selon le modèle soviétique avec la prééminence donnée à l'étiquetage. Les séjours à Villeurbanne dont certains soignants roumains ont pu bénéficier et la diffusion du contenu du cours en Roumanie, ont renforcé le mouvement évolutif des collègues psychiatres roumains. Au cours des années 1990, des stages en région parisienne ont aussi permis l'évolution des pratiques dans les principales villes de province roumaine. Cela a permis que soit rédigé un manifeste pour la psychiatrie roumaine qui a été soutenu par l'ensemble des praticiens du pays à l'occasion d'un colloque réuni pour l'anniversaire des 75 ans de la création du principal hôpital psychiatrique de Bucarest.

Les collègues français présents à cette occasion ont pu mesurer comment les échanges franco-roumains avaient permis de structurer une pensée des soins psychiatriques dans cette société roumaine qui commençait évoluer après une si longue période de glaciation. Cette pensée s'était aussi reliée aux pratiques des soignants anglo-saxons et néerlandais qui avaient été sollicités dans le cadre des échanges européens.

L'axe principal de la pensée de Marcel Sassolas est l'attention portée aux processus psychiques du patient.

Le respect de ses difficultés et la subtilité de la présence du soignant sont bien mis en valeur dans le texte qu'il avait rédigé en 1993 pour la revue *Gruppo* dont le titre est : « La fonction soignante en psychiatrie ou comment affronter la douleur de penser ».

Il définit la fonction soignante comme une attention portée à la santé d'autrui et insiste d'emblée sur l'obstacle aux soins en psychiatrie : la méfiance développée par ces personnes envers leur propre activité psychique. Il dira que l'essentiel du travail va résider dans la mise au point de stratégies capables de déjouer ce premier obstacle : la mise à distance ou la destruction par le patient lui-même de cette activité mentale avec laquelle nous avons le projet de le réconcilier.

Sa position a une analogie avec celle de Paul Claude Racamier dont il était proche, qui pouvait dire : « Soyons attentifs à ne pas trop bien soigner ! » Il nous amène ainsi à prendre conscience de la dimension traumatique de la qualité de notre activité psychique et de nos paroles pour un patient pris dans la négativité.

Je ne reprendrai pas ici toute la richesse de ce texte de Marcel Sassolas qui permet aux soignants de ne pas se focaliser sur une approche trop directe des troubles du patient comme dans la phrase banale : « Parlez-moi un peu de vous maintenant Monsieur ! »

Il valorise toutes les activités de médiation, la voie latérale c'est-à-dire l'intérêt pour la vie psychique des autres patients et permet en particulier aux jeunes soignants de comprendre comment ils peuvent exister psychiquement en présence des patients. Il explicite aussi comment notre désir soignant se trouve très sollicité par ces patients qui font tellement appel à nous, à notre compréhension de leurs problèmes rencontrés dans la vie courante.

Comme beaucoup, mais avec le dynamisme qu'on lui a connu, Marcel Sassolas insistait sur la qualité du cadre organisant la vie de ces petites structures qui ont la fonction de support pour la vie des patients. Il n'est pas toujours facile de prendre position sur les petits événements de la vie quotidienne de ces lieux de vie. En effet la destructivité y est à l'œuvre de façon manifeste ; et aussi de manière insidieuse, difficile à reconnaître tellement les patients se trouvent pris dans des mécanismes d'emprise et de manipulation entre eux.

Marcel Sassolas insiste sur le rôle du psychanalyste qui est de saisir les opportunités soignantes dans le travail institutionnel, de savoir les rendre perceptibles aux autres soignants. Par la qualité de son implication dans la vie de l'institution, le psychanalyste peut avoir une parole dont les effets dynamiques ne sont pas toujours perceptibles immédiatement mais qui seront appréciés plus tard, après coup.

Il appartient à notre génération, celle qui a débuté sa pratique au moment du Livre Blanc de la Psychiatrie, de transmettre aux générations qui sont actuellement en responsabilité, la continuité de la pensée d'une psychiatrie insérée dans la communauté. Même si la réalisation des actions de soins devient de plus en plus complexe, il est essentiel de se rappeler que les tâtonnements et l'hésitation des débuts ne doivent pas être déconsidérés mais qu'ils constituent les tentatives, diverses et multiples, de l'insertion dans la communauté humaine de ceux qui sont psychiquement en difficulté.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

COLLOQUE

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

un colloque sur le thème

DROIT DE L'ENFANT ET PSYCHIATRIE

le vendredi 14 juin 2019, à PARIS

ARGUMENT

Les psychiatres et pédopsychiatres, dans leur exercice professionnel, ne peuvent pas se désintéresser des questions des droits des enfants. C'est la raison pour laquelle l'*Association Française de Psychiatrie (AFP)* a décidé de contribuer aux célébrations du 30ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant au cours d'une journée consacrée à ce thème, à Paris le 14 juin 2019. Les débats porteront particulièrement sur quatre des droits fondamentaux développés dans cette Convention, ceux qui nous sont apparus comme étant les plus proches des préoccupations de notre discipline :

– Le droit pour chaque enfant d'être aimé et respecté ;

– Le droit à la reconnaissance de son identité, juridique et symbolique ;

– Le droit d'être soigné ;

– Le droit d'être protégé de toutes formes de violence.

Comme à son habitude, l'*AFP* le fera en soumettant chacun de ces droits fondamentaux à l'examen critique de regards croisés qui, tout en reconnaissant l'importance des principes qu'ils instituent, ne manqueront pas d'en considérer également la complexité théorique (les contradictions qu'elles mobilisent de façon plus ou moins implicite) ou pratique (l'écart entre les intentions et les moyens de les rendre effectives).

Nous le ferons en faisant appel non seulement aux points de vue des psychiatres et pédopsychiatres membres de notre association, mais aussi à des contributions diversifiées avec Marie-France MOREL, historienne, maître de conférences honoraire à l'École Normale Supérieure, Claire BRISSET, ancienne Défenseure des enfants, Daniel MARCELLI, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto-Juvénile, Susana TERENO, Pédopsychiatre dans le service du Pr Antoine Guedeney, Philippe JEAMMET, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto-Juvénile, Sylvie TORDJMAN, Professeur de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent à Rennes, Hélène LEFÈVRE-CHOLAY, Pédiatre, Jean-Pierre ROSENCZVEIG, ancien président du Tribunal pour enfants de Bobigny, Pierre LEVY-SOUSSAN, Psychiatre à Paris et Michel BOTBOL, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto-Juvénile, *etc.*

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Claire BRISSET, Michel BOTBOL, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Jean-Yves COZIC, François KAMMERER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

COLLOQUE

PROGRAMME

DROIT DE L'ENFANT ET PSYCHIATRIE

le vendredi 14 juin 2019, à PARIS

8h30 – 9h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

MATIN

*Président de séance : **Mme Claire BRISSET***
Ancienne Défenseure des Enfants

9h00 – 9h15 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE
Dr Jean-Louis GRIGUER, Psychiatre des Hôpitaux à Montéléger, Secrétaire Général de l'*Association Française de Psychiatrie.*

9h15 – 9h45 : PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE
par Mme Claire BRISSET

9h45 – 10h15 : LES DROITS DE L'ENFANT DANS L'HISTOIRE
Mme Marie-France MOREL, Historienne, Maître de Conférences Honoraire à l'École Normale Supérieure de Paris.

10h15 – 10h30 : Discussion avec la salle

10h30 – 10h45 : *Pause*

TABLE RONDE : LE DROIT DE L'ENFANT À ÊTRE SOIGNÉ

10h45 – 11h15 : Pr Daniel MARCELLI, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto Juvénile.
11h15 – 11h45 : Dr Susana TERENO, Pédopsychiatre, Service du Pr Guedeney Paris.
11h45 – 12h15 : Discussion avec la salle

12h15 – 14h00 : *Déjeuner libre*

APRÈS-MIDI

*Président de séance : **: Pr Michel BOTBOL** – Professeur émérite de Psychiatrie Infanto Juvénile, Secrétaire Général Adjoint de l'*Association Française de Psychiatrie

14h00 – 14h30 : LE DROIT DE L'ENFANT D'ÊTRE AIMÉ ET RESPECTÉ
Pr Philippe JEAMMET, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto Juvénile, Paris.

14h30 – 15h00 : Discussion avec la salle

TABLE RONDE : LE DROIT DE L'ENFANT À ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE

15h00 – 15h30 : Pr Sylvie TORDJMAN, Professeur de Psychiatrie Infanto Juvénile-Rennes.
15h30 – 16h00 : Dr Hélène LEFÈVRE-CHOLAY, Pédiatre.
16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle

TABLE RONDE : LE DROIT DE L'ENFANT À DISPOSER D'UNE IDENTITÉ JURIDIQUE ET SYMBOLIQUE

16h15 – 16h45 : M. Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Ancien Président du Tribunal pour Enfants de Bobigny.
16h45 – 17h15 : Dr Pierre LEVY-SOUSSAN, Psychiatre-Psychanalyste à Paris.
17h15 – 17h45 : Discussion avec la salle

17h45 – 18h00 : CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE
Dr François KAMMERER, Psychiatre, Psychanalyste à Paris, Vice-Président de l'*AFP.*
Dr Jean-Louis GRIGUER
Pr Michel BOTBOL

18h00 : Remise du Prix Littéraire Charles Brisset 2019

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

DROIT DE L'ENFANT ET PSYCHIATRIE
le vendredi 14 juin 2019, à PARIS

*Bulletin d'inscription à retourner à l'*Association Française de Psychiatrie *accompagné du chèque correspondant :*
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme ❒ M. ❒ Pr ❒ Dr ❒	☎
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : ❒ Salarié : ❒ Hospitalier : ❒	N° Adeli :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

s'inscrit au colloque du 14 juin 2019, à Paris
et règle ses droits d'inscription selon le barème ci-dessous *(chèque à l'ordre de l'*Association Française de Psychiatrie*) :*

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT le 10 mai 2019 *(le cachet de la poste faisant foi)*	APRÈS le 10 mai 2019 *(le cachet de la poste faisant foi)*
Tarif Général	❒ 120 €	❒ 150 €
Membres de l'*AFP* *(sur justificatif)*	❒ 70 €	❒ 100 €
Étudiants de moins de 30 ans ; demandeurs d'emploi *(sur justificatif)*	❒ 30 €	❒ 50 €
Formation Professionnelle ➢ **Hors DPC :** numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 Avec prise en charge de l'employeur pour les salariés Une convention sera établie entre l'*AFP* et votre employeur	❒ 200 €	❒ 250 €
TOTAL GÉNÉRAL =	.....	.....

TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 €
(aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)

Le ..... 2019 Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque**.
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQNDC, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Mars 2019

Le **Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP)** s'est réuni pour la seconde fois le **24 janvier 2019**.

Agnès Buzyn a présenté un point d'étape au Comité qui sera presque point à point repris dans le discours prononcé l'après-midi même au congrès de l'Encéphale devant près de 2 000 personnes. Si un tel intérêt pour la psychiatrie d'un ministre de la Santé est une bonne nouvelle, il conviendra de pouvoir s'affranchir du mal de notre époque où la forme, là les impératifs de la communication, prend le pas sur le fond. Les turbulences actuelles qui agitent notre République montrent qu'il convient de ménager les deux.

Lors du CSSMP, le président du *SPF* a pu insister sur l'importance de respecter l'esprit des projets territoriaux de santé mentale (PTSM). En effet dans de nombreuses régions les ARS sont tentées une nouvelle fois de les centrer sur les problèmes de la seule hospitalisation psychiatrique. Il est essentiel de ne pas méconnaître les enjeux de la proximité dans les territoires, de l'accès aux soins, de la fluidité des parcours au travers de coopérations qu'il convient de soutenir et de créer entre les acteurs du sanitaire, du social et du médicosocial.

Lors du congrès de l'Encéphale, le *SPF* a activement participé à la journée dédiée spécifiquement aux relations entre la médecine générale et la psychiatrie. Les communications du *SPF* ont porté :

– sur l'expérimentation du remboursement des thérapies non médicamenteuses pour les troubles mentaux légers à modérés, dans une présentation conjointe avec la CNAM.

– sur le dispositif de soins partagés en psychiatrie en expérimentation dans l'agglomération toulousaine.

Le décret sur les CNP est enfin publié. Le CNP de psychiatrie devra mettre en conformité ses statuts avec les nouvelles exigences réglementaires pour pouvoir prétendre à recevoir les quelques subsides nécessaires à son fonctionnement dans le champ déjà bien complexe du développement professionnel continu. Il y a là des enjeux professionnels majeurs dans lesquels nous sommes très engagés.

Le CNP de psychiatrie sera également sollicité pour la rédaction du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) dans sa déclinaison libérale. Le *SPF*, par le biais de ses représentations aux URPS, participe au groupe de travail du CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins) qui réunit aussi l'ASIP.

Les infirmières en pratique avancée (IPA) sont au menu d'un programme conduit à marche forcée par le ministère. Le risque est de bousculer les frontières jusque-là étanches entre les différentes compétences professionnelles. Si nous sommes favorables à l'amélioration des organisations et des coopérations nous restons extrêmement vigilants sur la place et le rôle des psychiatres.

Académie de médecine : le président du *SPF* a été auditionné par l'Académie de médecine pour présenter les enjeux de la psychiatrie libérale. Une réunion riche et très intéressante où, entre autres thématiques, l'importance des coopérations entre la médecine générale et la psychiatrie a été soulignée. En ce qui concerne l'hospitalisation privée à but lucratif, l'importance de s'affranchir du passé et des seuls enjeux commerciaux a été partagée et développée.

* Psychiatre, Président du *Syndicat des Psychiatres Français*.

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2019

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le ❒ Professeur ❒ Docteur Prénom : ..... Nom : .....

Exercice professionnel : ❒ libéral ❒ hospitalier ❒ salarié

..... @ .....

.....

.....

☎ .....

.....

règle sa **cotisation pour : ❒ 2019** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2019* Tarif valable jusqu'au 16 mars 2019
❒ Psychiatres **en exercice depuis plus de 4 ans**	365 €
❒ Psychiatres **en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans**	305 €
❒ Psychiatres **en exercice depuis moins de 2 ans**	235 €
❒ Psychiatres **en formation** (sur justificatif)	90 €
❒ Psychiatres **n'exerçant plus**	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

*** Sont inclus dans cette somme :**

– un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue ***Psychiatrie Française*** ;

– un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information ***La Lettre de Psychiatrie Française*** ;

– un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique ***« Petites annonces »*** de *La Lettre de Psychiatrie Française (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).*

– ***et aussi*** **:**

- des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
- des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60
contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

LIVRES EN IMPRESSIONS

CE QUE LE NAZISME A FAIT À LA PSYCHANALYSE

Lydia LIBERMAN GOLDENBERG

« *Ce que le nazisme a fait à la psychanalyse* » de Laurence Kahn[1], est un livre d'une rare intelligence qui explique que non seulement la psychanalyse a opéré une translation géographique vers l'ouest par l'exil de nombreux analystes mais que surtout elle a été atteinte par l'*implacable ébranlement du socle langagier sur lequel elle reposait*. Elle avait commis en 2014 un livre très intéressant intitulé « *Le psychanalyste apathique et le patient post-moderne* »[2] qui évoquait entre autres, les possibilités d'évolutions de la psychanalyse quand tant édulcorent les concepts freudiens. Celui-ci s'intéresse aux fondamentaux de la psychanalyse et à leur transformation par l'émergence du nazisme où la pulsion est encouragée contre la raison par idéologie. Laurence Kahn sait par ses multiples formations (historienne, philosophe, épistémologue, germanophone) l'importance des mots et surtout des sens qu'on leur donne. Elle est aussi une grande lectrice et à chaque concept, elle ne manque pas d'inviter des auteurs qu'elle cite abondamment aussi divers que Adorno, Thomas Mann, Victor Klemperer[3], Primo Levi, Celan, Beckett, Cassirer, Orwell mais surtout Imre Kertész[4] qui tel un fil conducteur nous permet de comprendre autrement la profondeur de sa démonstration. Cela lui permet de prendre à bras le corps un sujet bien difficile à étudier quand on fait partie soi-même de l'objet d'étude. Mais en bonne psychanalyste, Laurence Kahn sait prendre de la hauteur, analyser et faire retour pour permettre la mise en sens de ce que précisément le nazisme a fait à la psychanalyse, une destruction plus ou moins insidieuse par détournement de sens. Elle aborde aussi l'histoire de l'Institut Göring en 1936 qui « aryanise » la psychanalyse, présidé par Carl Jung. Mais son propos est de montrer comment le nazisme atteint la psychanalyse dans son utilisation de la culture. Ainsi Thomas Mann échange avec Freud sur la « *théorie de la pulsionnalité* » selon les nazis en dénonçant leur volonté « *de briser la primauté de la raison et de rétablir en triomphe, dans leur droit vital primitif, les forces des ténèbres et des profondeurs abyssales, l'instinct et l'irrationnel* ». Laurence Kahn pose le problème ainsi : *Après Auschwitz, il faut réfléchir à la culture telle que l'entend la psychanalyse, c'est-à-dire à la façon dont nous vivons ensemble, à partir de ce meurtre inaugural nazi et non plus à partir du meurtre originaire du père, depuis lequel Freud conçoit les interdits civilisateurs*[5]. Elle récuse par exemple l'utilisation à tout va de l'empathie pour les victimes de traumatisme et notamment de la Shoah, *avant même de réfléchir sur l'énigme de la transformation de la haine individuelle en psychose de masse*. Ce livre est indispensable en ces temps où la pulsion semble prendre le pas sur la raison, il permet de comprendre combien il est facile par une « simple torsion » du sens des mots d'emmener tout un peuple à la ruine.

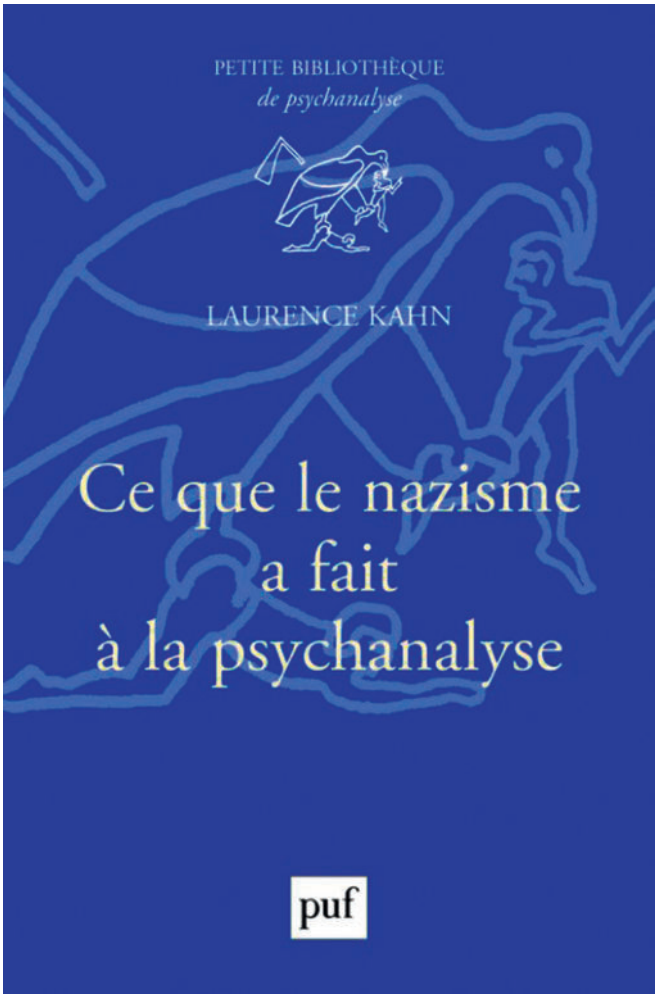

Auteur : Laurence KAHN
Éditeur : Presses Universitaires de France
Date de parution : mars 2018
EAN : 978-2-13-080380-5
Pages : 272
Prix : 14,00 €

(1) Laurence Kahn, membre titulaire, et ancienne présidente de l'Association Psychanalytique de France.
(2) Édition L'olivier.
(3) LTI. La langue du IIIème Reich, écrit pendant la guerre, a été édité une première fois en 1947 en Allemagne de l'Est, puis en 66 à l'Ouest. Il fut traduit en France assez tardivement et est désormais disponible dans la collection Pocket. Ce livre est indispensable pour comprendre précisément les ravages d'une idéologie meurtrière, telle que le nazisme.
(4) P. 53 : *Dans* Être sans destin, *ce qui m'intéressait le plus c'était le totalitarisme et c'est ce que j'y ai étudié. Je me suis représenté le totalitarisme sous la figure du père, et c'est pourquoi j'y ai placé au centre un jeune garçon (…/…) parce qu'à mon avis, la dictature totale réduit l'homme au stade d'enfant, ou plus précisément, à un certain mode de pensée infantile.* Imre Kertész In entretien avec Clara Royer juillet 2013.
(5) Entretien Laurence Kahn avec Virginie Bloch-Lainé in Libération. 16/05/2018.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

RELIRE

PANDORA, LA PREMIÈRE FEMME

Jean-Claude GRULIER*

Auteurs : Jean-Pierre VERNANT
Éditeur : Fayard
Collection : Bay.ess.doc.div
Date de parution : septembre 2006
EAN : 978-2227476257
Pages : 87
Prix : 8,03 €

Jean-Pierre Vernant nous raconte la belle histoire de la genèse de Pandora, la première femme, telle qu'elle apparaît dans la mythologie grecque.

Le livre se réfère aux écrits d'Hésiode, poète grec du 7ème siècle avant J.-C. (« *Les travaux et les jours* » et la « *Théogonie* ») et reprend une conférence prononcée précédemment par l'auteur. L'ouvrage est très vivant et peut être entendu dès 7 ans et avant, et lu à 77 ans et au-delà ! Il traduit à merveille cette ambiance de drame et de comédie, de légèreté et de profondeur qui comme souvent émane du mythe.

Hésiode est un petit paysan pauvre. Alors qu'il fait paître son troupeau, il aperçoit de splendides déesses, les filles de « Mémoire », les filles de Mnémosuné. Elles se moquent de lui : « *Tu n'es qu'un "gaster", un estomac, tu ne penses qu'à subsister, qu'à songer à tes besoins. Mais là n'est pas l'essentiel de la vie et l'essentiel nous allons te l'apprendre* » lui disent-elles.

Moquerie peut-être, provocation affectueuse sans doute, elles lui donnent un sceptre de laurier et il devient chanteur et c'est ainsi qu'il va chanter la création, l'origine du monde, la théogonie. Et dans cette création surgit la question fondamentale : pourquoi y a-t-il deux sexes ? « *Pourquoi y a-t-il des femmes et pas seulement des hommes ?* » se demande Hippolyte dans la pièce d'Euripide. Hippolyte a peur de la femme, il méprise Aphrodite la déesse de l'amour et voue un culte particulier à Artémis, la déesse vierge. Cela serait si simple si il n'y avait que des hommes, qui, offrant des dons votifs à Artémis, puissent alors en échange retirer un petit garçon ! Donnant donnant !

Mais, si il n'y avait que des hommes, comment pourraient-ils comprendre le monde et par la parole désigner les choses ? Ils ne le pourraient sans doute pas, car la différence des sexes est, pour ainsi dire et le dire pompeusement, l'altérité fondamentale et fondatrice de la conscience, de ce qui n'est pas moi, de cette conscience nécessaire pour qu'existe le monde des humains et le monde de la nature, le monde des animaux, le monde des plantes, le monde des choses : bref, le monde.

Alors, Hésiode l'évoque : au commencement était Kronos le roi de l'univers. Là, il n'y a pas de femmes, les hommes, il n'y a qu'eux, sont mêlés aux dieux. Ils ne doivent ni travailler, ni se fatiguer, la subsistance est assurée et ils ignorent la mort. C'est l'éternité à perte de vue, tout leur tombe tout cuit dans la bouche. Mais voilà, les potentats ne sont pas éternels, même au royaume des cieux et c'est la guerre ; Zeus vainc Kronos et il remanie son monde, nomme les divinités : Athéna à la guerre, Héra au mariage... *etc.* Zeus jette un regard sur les hommes et se demande ce qu'il va bien pouvoir en faire. Manquant de solution, Zeus demande à Prométhée de résoudre le problème (une délégation de tâches dirait-on en

* Psychiatre, Brest.

jargon moderne), car il n'est pas question pour lui ni de tuer les humains ni de pactiser avec eux, ils ne sont que du menu fretin.

Prométhée est une divinité subalterne, mais il est prévoyant (comme son nom l'indique), il comprend à l'avance, il a de la suite dans les idées, il a cette intelligence astucieuse, rusée que les Grecs appellent la métis. Mais la métis personnifiée, c'est Zeus, surtout depuis qu'il s'est marié avec Métis, la divinité marine. Prométhée n'est pas un carriériste, ce n'est pas Iznogood qui veut être calife à la place du calife. Non, il ne veut pas être le dieu suprême car il aime les hommes et il trouve la hiérarchie injuste alors, il va tenter de tromper Zeus. Ne comptez pas sur moi pour vous décrire le stratagème dont il use pour tromper le grand Zeus, ce serait comme révéler au lecteur le nom de l'assassin alors qu'il palpite en plein cœur de son roman policier.

Quoi qu'il en soit, au terme de ce combat de feintes, les hommes doivent pour vivre, se nourrir, cultiver, ils sont mortels, séparés des dieux, mais encore liés à eux car on mange la viande lors de fêtes religieuses, en donnant aux dieux la meilleure part. Finie la belle vie pour les hommes, il va leur falloir travailler, suer, d'autant que Zeus a caché le feu, le feu nécessaire à la vie et là il se dit que les hommes sont coincés et qu'il a le dernier mot.

C'est oublier la ruse de Prométhée qui va lui dérober une parcelle de ce feu, ce feu dont les hommes devront prendre soin car il doit être entretenu et peut s'éteindre. Le feu des hommes n'est pas éternel, il doit être nourri, il est à l'image même des hommes : fugitif, temporel, vulnérable. Pour se venger de cette duperie, de ce vol du feu, Zeus va faire don aux hommes d'un « malheur resplendissant » sous la forme de Pandora, la première femme.

Héphaïstos le dieu forgeron confectionne une statue, elle est splendide, belle comme la jeunesse, immortelle, charmeuse, séduisante, à laquelle on n'oublie pas tout de même de glisser un brin (et même un peu plus) d'esprit retors et les hommes sont subjugués. On ne peut que l'aimer, la désirer, elle la première femme, l'ancêtre dont descendront toutes les femmes. Tel est le cadeau des dieux et les dieux la parent avec élégance, la revêtent d'une belle robe. Cela ne ressemble pas à l'austère création de Ève à partir de la côte d'Adam que prélève l'Éternel sans anesthésie. Une Ève discrète, pas rusée pour deux sous et capable d'écouter les sornettes du premier serpent venu.

Pandora devient, et c'est la ruse de Zeus, un être humain, un être animé à s'y méprendre, un « gaster », un ventre avide de nourriture mais aussi de sexe, insatiable. Elle est un feu que rien n'éteint. Zeus l'envoie à Épiméthée. Épiméthée est celui qui comprend après et qui écoutant son frère Prométhée, plus avisé, lui jure bien qu'on ne l'y prendra pas. Mais, il est pris, il tombe à pieds joints en pâmoison, il brûle d'amour.

Pandora est désormais dans la maison d'Épiméthée, elle a apporté avec elle sa jarre, sa boîte de Pandore que Zeus a soigneusement garnie de maux et dont elle doit lever le couvercle lorsqu'il le demande. Ces maux sont la maladie, la vieillesse, la souffrance, la fatigue. Alors que faire ? Faut-il se marier et endurer ces tourments ? Ne pas se marier, c'est vivre dans l'abondance, aucune femme ne vous grignotera votre bien, peut-être, mais c'est oublier que la mort vous attend qui met fin à votre être. Alors que si vous trouvez une épouse qui n'est pas mauvaise (il y en a ! dit le texte), la vie peut être non seulement vivable mais vivante. Le ventre féminin absorbe sans doute les richesses mais il donne aussi des enfants, des enfants qui ressemblent aux pères[1] et la vie se prolonge, trouve un sens.

Au fond de la jarre sous la pile de tous les maux, il y a *elpis*, l'espoir. L'espoir est ce qu'apporte Pandora à l'homme. L'homme n'est plus comme l'animal qui ne vit que le présent, il a conscience du futur, il espère et il craint, contrairement aux dieux qui n'ont rien à craindre mais aussi rien à espérer. L'homme est prométhéen, il est aussi épiméthéen car il retient, il comprend après coup, il est homme du regret et du remords. La création de la première femme est la création de la vie humaine tout entière, de sa temporalité, de cette vie qu'il faut vivre malgré ses maux. Entre les animaux et les dieux, l'homme seul ne peut sortir de ce dilemme, mais la femme, cette émanation de la divinité lui épargne le choix. Elle lui apporte la vie. Une vie qui ne se limite pas à la reproduction, à la prolongation de l'espèce mais qui de son Amour, de sa prévenance et son éclat illumine l'existence quotidienne.

[1] Dans les écrits biologiques d'Aristote, la supériorité du mâle est fréquemment avancée. Ainsi dans le *Traité de la Génération* : le mâle y apporte l'âme, le principe vital et la femelle la matière, la nourriture. Aristote compare le premier à la graine (et oui déjà l'histoire de la petite graine !) et le second à la terre qui va la faire.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Aimer s'apprend aussi : méditations spinoziennes
CHARBONNIER Sébastien
Paris : Éd. Vrin - 2019 - Br. - 16,00 €

L'enquête de Wittgenstein
JACCARD Roland
Paris : Éd. Arléa - 2019 - Br. - 9,00 €

Topique. 144, Reconnaître les dommages liés à la souffrance psychique
Bègles (Gironde) : Éd. L'esprit du temps - 2019 - Br. - 23,50 €

Traité de psychopathologie de l'adulte. 1, Les névroses
Sous la direction de Catherine CHABERT ; Jacques ANDRÉ ; Bernard BRUSSET ; Aline COHEN DE LARA, *et al.*
Malakoff (Hauts-de Seine) : Éd. Dunod - 2019 - Br. - 39,00 €

Traité de psychopathologie de l'adulte. 2, Narcissisme et dépression
Sous la direction de Catherine CHABERT ; René KAES ; Jacqueline LANOUZIÈRE ; Françoise NEAU, *et al.*
Malakoff (Hauts-de Seine) : Éd. Dunod - 2019 - Br. - 39,00 €

Traité de psychopathologie de l'adulte. 4, les psychoses
Sous la direction de Catherine CHABERT ; Catherine AZOULAY ; Louis BRUNET ; Maurice CORCOS, *et al.*
Malakoff (Hauts-de Seine) : Éd. Dunod - 2019 - Br. - 39,00 €

Psychoses et langages
BROUSTRA Jean
Paris : Éd. L'Harmattan - 2018 - 26,00 €

Rencontre avec Roger Salbreux
Le handicap comme combat aux côtés des enfants
DUGNAT Michel
Toulouse : Éd. Érès - 2018 - Br. - 18,00 €

Puisque je passais par là...
De la psychiatrie de secteur à la réhabilitation polaire
ALARY Patrick
Paris : Éd. L'Harmattan - 2019 - Br. - 39,00 €

Logique et poétique de l'interprétation psychanalytique
Nicolas GUÉRIN
Toulouse : Éd. Érès - 2019 - Br. - 18,00 €

Soigner les fous
Histoire des traitements médicaux en psychiatrie
CAIRE Michel
Paris : Éd. Nouveau Monde - 2019 - Br. - 25,90 €

Plainte devant le Conseil de l'Ordre
Conséquences pour le médecin ou l'étudiant en médecine
Landerneau : Éd. Mes galon - 2018 - Br. - 15,00 €

La Lettre de Psychiatrie Française
Bonnes fêtes de fin d'année
SOMMAIRE
POUR UN STATUT CLAIR ET STABLE DES EXPERTS
Information importante sur La Lettre de Psychiatrie Française à lire en page 3

AVIS aux AUTEURS

Pour rester vivante et en prise avec le « réel » ***La Lettre de Psychiatrie Française*** a besoin de vos textes sur les sujets qui vous préoccupent et pour lesquels vous avez besoin de partager vos réflexions.

Nous vous invitons, à nous adresser vos propositions d'articles en vue d'une éventuelle publication dans notre journal. Tous les articles sont soumis au Comité de Rédaction, qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

Votre texte doit contenir entre 5 000 et 15 000 signes espaces compris (1 à 3 pages) et nous parvenir **avant le 22 mars 2019** pour une parution dans le N° 263 de *LLPF* et **avant le 26 avril 2019** pour le N° 264 de *LLPF*.

Le Comité de Rédaction

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

DESSINS

À LA RECHERCHE DE MA TÊTE

Hubert R.

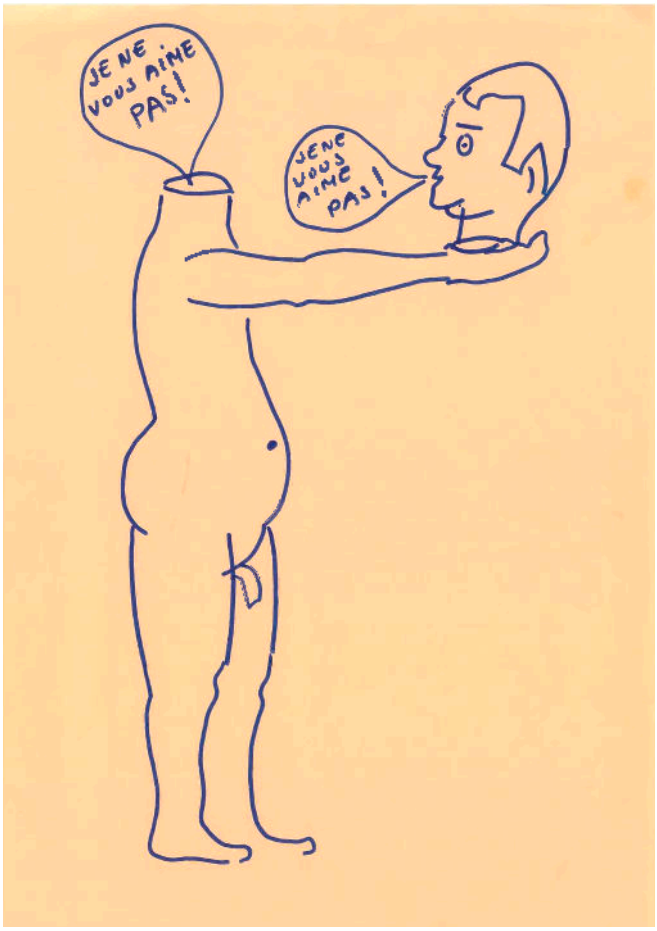

Hubert R.

Hubert R.

REVUE *PSYCHIATRIE FRANÇAISE*

SOUVENIRS ET REVIVISCENCES

4/17 :

- *Éditorial*
- Anne-Marie SMITH-DI BIASIO, Maurice CORCOS, Yoann LOISEL : *Souvenir et reviviscence. Odyssée et Illiade, Babel et Babylone en leurs échos*
- Maurice CORCOS : *À la recherche... de l'envers du Paradis perdu*
- Gérard PIRLOT : *Souvenir, trace mnésique et écriture : de S. Freud à G. Pérec, N. Sarraute, G. Bataille et Hélène Duffau*
- Liran RAZINSKY : *Première rencontre avec la mort ; Beauvoir, Leiris, Freud et Benjamin*
- Naomi SEGAL : *Gide se remémore : « mettons que c'est par pénitence que je l'écris »*
- Silke SCHAUDER : *Rainer Maria Rilke – du souvenir d'enfance à l'œuvre enfantée*
- Émeric SAGUIN, Clara RANC : *Picsou réhabilité dans l'après-coup ? Don Rosa et les effets de remémoration*
- Yoann LOISEL : *À la recherche du sens perdu : de l'irrésistible difficulté d'intégration dans le parcours et l'œuvre de Louis-Ferdinand Céline*

ENVIE DE LIRE

- *Le lambeau* de Philippe LANÇON, analysé par Monique BYDLOWSKI
- *L'enfant qui mesurait le monde* de Metin ARDITI, analysé par Alain KSENSÉE
- *Écriture et psychose. Lire l'illisible*, ouvrage analysé par Yves MANELA

PSYCHIATRIE FRANÇAISE

4/17 :
SOUVENIRS
ET REVIVISCENCES

Bon de commande à retourner au SPF :
45, rue Boussingault – 75013 Paris

❑ Mme ❑ M. ❑ Pr ❑ Dr :

Nom : .....

Prénom : .....

✆ ..... @.....

✉ .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ ..... 🖷 .....

Commande ..... exemplaire(s) du **N° 4/17** x 25 € = ... €

à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français**.

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

– **Pour le N° 263 : le 22 mars 2019 au plus tard, pour une parution semaine 15.**
– **Pour le N° 264 : le 26 avril 2019 au plus tard, pour une parution semaine 20.**
– **Pour le N° 265 : le 31 mai 2019 au plus tard, pour une parution semaine 25.**
– **Pour le N° 266 : le 6 septembre 2019 au plus tard, pour une parution semaine 39.**
– **Pour le N° 267 : le 11 octobre 2019 au plus tard, pour une parution semaine 44.**
– **Pour le N° 268 : le 15 novembre 2019 au plus tard, pour une parution semaine 49.**

(réf. 4165) **75 – PARIS 6ème –** Groupe psychiatres **Propose partage cabinet** temps partiel à partir d'août 2019. Contacter le ☎ 01 43 26 96 96

L'ASSOCIATION CHARLES BRIED

RECRUTE :

➢ **UN MÉDECIN PSYCHIATRE OU PÉDOPSYCHIATRE** (H/F) en CDD à 0,50 ETP pour son CMPP BAPU de Besançon (25) jusqu'au 31 décembre 2019.

➢ **UN MÉDECIN DIRECTEUR** (H/F) en CDI à 0,65 ETP (éventuellement 0,50) pour son CMPP de Gray (70) à compter du 1er Janvier 2020.

Rémunération selon CCN 66 et ancienneté.

Informations : Yves DOLANGE
☎ 06 84 94 73 44 2

(réf. 4166)

LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE À L'ADULTE DU PAYS BASQUE

RECRUTE

UN MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE OU PSYCHIATRE

pour son Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) situé à ANGLET (64).

Animation d'équipes pluridisciplinaires, coordination des soins, travail avec les familles d'enfants en cure ambulatoire sur le secteur de la Côte Basque et du Pays Basque.

Poste à temps plein et Rémunération selon la convention 66 et la grille des médecins spécialistes.

Candidature avec CV et lettre de motivation à adresser à :
M. Le Directeur
du CMPP de la SEAPB
Les Terrasses de l'Avenue – Bâtiment A
54, avenue de Bayonne
64600 ANGLET
☎ 05 59 25 53 88
pdauguen@seapb.asso.fr

(réf. 4167)

L'*AFP* vous informe des dates de ses différents colloques :

➢ Le **24 mai 2019 : L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer**

➢ Le **14 juin 2019 : Droit de l'enfant et psychiatrie**

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 262 • mars 2019

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Mars 2019

PARIS, les 11 et 12 : La Fédération Française de Psychiatrie organise ses deuxièmes Journées de psychiatrie adulte sur le thème **« INFORMER, ANNONCER, PARLER... pour contribuer au rétablissement »**. – Informations et inscriptions : secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie – ☎ 01 48 04 73 41 – ffpsychiatrie@wanadoo.fr

PARIS, le 12 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur **« Le mariage et ses symptômes »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – ☎ 01 43 07 89 26 – www.epci-paris.fr/

PARIS, le 16 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème **« Origines de la violence et violences des origines »**. – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – www.inecat.org

Dans toute la France, du 18 au 31 : Les 30èmes Semaines d'Information sur la Santé Mentale se dérouleront sur le thème **« Santé Mentale à l'ère du numérique »**. – Informations et inscriptions : Collectif des SISM – ☎ 01 45 65 77 24 – sism.contact@gmail.com

PARIS, le 22 : L'Association de Promotion des Soins Psychiques en Institutions (APSPI) organise un colloque sur le thème **« L'intime à l'épreuve de la vie institutionnelle »**. – Informations et renseignements : APSPI – Colloques – Château de Villebouzin – Rue André Chermette – 91310 LONGPONT-SUR-ORGE – accueil@apspi.net – http://apspi.net/prochain-colloques/14

GAP, les 22 et 23 : L'Association de Formation et de Recherche des Personnels de Santé des Hautes Alpes (AFREPSHA) organise un colloque sur le thème **« L'Amour du Risque : du parcours à l'audace de la rencontre... »**. – Informations et inscriptions : AFREPSHA – CH Büech Durance, Centre de Formation – rue Dr Provansal – 05300 LARAGNE – ☎ 04 92 65 05 97 – afrepsha@orange.fr ou contact@afrepsta.org

LYON, les 22 et 23 : L'Institut Français d'Analyse de Groupe et de Psychodrame (IFATC) et la Société Française de Thérapie Familiale (SFTF) organisent un colloque sur le thème **« Les techniques »**. – Informations et inscriptions : IFATC – 12, rue Émile Deutsch de la Meurthe – 75014 PARIS – ☎ 01 45 88 23 22 – secretariat@ifagp.fr

PARIS, les 22 et 23 : La Société Médecine et Psychanalyse organise un colloque sur le thème **« Et la santé ? Quoi de neuf ? »**. – Informations et inscriptions : SMP – www.medpsycha.org

PARIS, les 22 et 23 : Santé mentale France organise avec Arts et thérapie, confrontations une formation festival-théâtre sur le thème **« Théâtre sans rideaux IV »**. – Informations et inscriptions : Santé mentale France – 31, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS – contact@santementalefrance.fr

PARIS, le 23 : La Société Médecine et Psychanalyse organise son XVIIème colloque sur **« Propos sur l'Irrémédiable, la résistible ascension du numérique dans la santé et son devenir pour l'humain »**. – Informations et inscriptions : SMP – www.medpsycha.org

LILLE, les 28 et 29 : L'Association Concipallia organise son deuxième congrès sur le thème **« de Soins de Support et maladies Chroniques »**. – Informations et inscriptions : COMM Santé – 76, rue Marcel Sembat – 33323 BÈGLES cedex – ☎ 05 57 97 19 19

PARIS, les 28 et 29 : L'Association de Recherche et de soutien de Soins en Psychiatrie Générale organise son 17ème congrès sur le thème **« Nouveaux enjeux du corps en psychiatrie et santé mentale »**. – Informations et inscriptions : ARSPG – Sophie MARGERIDON – ☎ 01 53 26 83 95 – inscriptions-arspg@d-s-o.fr

PARIS, le 29 : Le Département de Psychiatrie de l'Adolescent et du Jeune Adulte organise un colloque sur le thème **« Mémoire traumatique et fonctionnement limité à l'adolescence »**. – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – Département de Psychiatrie – Corinne Dugré – ☎ 01 56 61 69 80 – corinne.dugre.lebigre@imm.fr

Avril 2019

PARIS, le 1er : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur le thème **« Le pavillon d'or de Mishima : l'adolescence incendiaire »**. – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 3 : Les Amis du Centre Claude Bernard organise leur XXVIIIème colloque sur **« Présence / Absence les enjeux de la séparation dans les processus de soins et d'apprentissage »**. – Informations et inscriptions : Association des Amis du Centre Claude Bernard – 20, rue Larrey – 75005 PARIS – acb@centreclaudebernard.asso.fr

MARSEILLE, du 3 au 5 : Le CREAI PACA et CORSE et l'ANCREAI co-organisent les 33èmes Journées Nationales de formation des personnels des MAS, FAM et Foyers de vie sur le thème **« Réussir l'accompagnement des personnes dans un monde en transition »**. – Informations et renseignements : CREAI PACA & Corse – 6, rue d'Arcole – 13006 MARSEILLE – ☎ 04 96 10 06 60 – 04 96 10 06 69 – accueil@creai-pacacorse.com

PARIS, le 9 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur le thème **« Les conduites sexuelles violentes »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – ☎ 01 43 07 89 26 – www.epci-paris.fr/

PARIS, le 20 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème **« De la violence subie à son dépassement par la création artistique »**. – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – www.inecat.org

Mai 2019

MARSEILLE, du 9 au 11 : Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) organise son 144ème colloque sur le thème **« Le réel et le virtuel »**. – Informations et inscriptions : http://www.cths.fr/co/congres.php

PARIS, le 13 : La Fédération Française de Psychiatrie organise une Journée sur le thème **« Présentation des résultats de la recherche "Austime PREPS 2013" en secteur de pédopsychiatrie »**. – Informations et inscriptions : FFP – IBP Sainte Anne – 26, bd Brune – 75014 PARIS – ☎ 01 48 04 73 41 – ffpsychiatrie@wanadoo.fr ou contact@fedepsychiatrie.fr

PARIS, le 20 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur **« Kertesz, la Shoah et les psychanalystes »**. – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 20 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème **« L'homme est-il naturellement violent ? »**. – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – www.inecat.org

PARIS, le 21 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur **« Excitation et impulsions, clinique de la répétition »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – ☎ 01 43 07 89 26 – www.epci-paris.fr/

LILLE, les 23, 24 et 25 : La Société Française de Psychopathologie de l'Expression et d'Art-Thérapie organise ses journées de printemps sur le thème **« Créés en milieu psychiatrique : des objets en instance ? »**. Informations et inscriptions : SFPE-AT – sfpeat@laposte.net – https://www.sfpe-art-therapie.fr

PARIS, le 24 : L'*Association Française de Psychiatrie* organise un colloque sur le thème **« L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer »**. – Informations et inscriptions : *AFP* – ☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

Juin 2019

PARIS, le 3 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur **« Avec les Oulipiens, construire le labyrinthe »**. – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 14 : L'*Association Française de Psychiatrie* organise un colloque sur le thème **« Droit de l'enfant et psychiatrie »**. – Informations et inscriptions : *AFP* – ☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, le 15 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème **« L'art-thérapie et la médiation artistique : de la violence réelle à la violence symbolique »**. – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – www.inecat.org

PARIS, le 18 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur **« L'inconscient et l'enfant »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – ☎ 01 43 07 89 26 – www.epci-paris.fr/

Novembre 2019

PARIS, le 30 : Catherine Chabert et la revue *Le Carnet Psy* en partenariat avec le laboratoire PCPP de l'Université Paris Descartes organisent une Journée sur le thème **« Les interdits, pour quoi faire ? Frustration, punition, protection »**. – Informations et inscriptions : Le Carnet Psy – ☎ 01 46 04 74 35 – est@carnetpsy.com

Décembre 2019

NICE, du 4 au 7 : CARCO organise la 11ème édition du Congrès Français de Psychiatrie sur le thème **« La Crise »**. – Informations et inscriptions : CARCO – 6, Cité Paradis – 75010 PARIS – ☎ 01 55 43 18 18 – 01 55 43 18 19 – laurence.eyraud@carco.fr

À L'ÉTRANGER

Mai 2019

OHRID (République de Macédoine) du 15 au 18 : La WPA organise un congrès sur le thème **« Dementia : Psychiatric and Neurological Challenges and perspectives »**. – Informations et renseignements : WPA – Contact : Antoni NOVOTNI (Professor of Psychiatry) – prof.novotni@gmail.com – www.wpademencia2019.com

Juin 2019

BEYROUTH (Liban), du 19 au 22 : Le Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF) organise son 117ème colloque. – Informations et renseignements : CPNLF – http://cpnlf.org/p6-colloque.html

LA LETTRE ☎ 01 42 71 41 11
La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – : www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 1 000 ex. – Dépôt légal : février 2019 – ISSN : 1157-5611
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC
Co-Rédactrice en chef : Nicole KOECHLIN
Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL
Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE
Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-en-Normandie – N° 203158

Semaines d'information sur la santé mentale

30e ÉDITION

> 18 - 31 MARS 2019 <

SANTÉ MENTALE

à l'ère du

NUMÉRIQUE

WWW.SEMAINES-SANTE-MENTALE.FR

AFP/SPF · ADESM · AMF · ANMDA · ANPCME · CME · ascodocpsy · EPSM · epe · élus santé publique & territoires · FFP-CNPP Fédération Française de Psychiatrie · Fédération Française des Psychologues et de Psychologie · FNA-TCA · FNPSY · Fédération des acteurs de la solidarité · mgen Groupe VYV · Mutualité Française · psycom · Santé Mentale France · SSP · Société Médicale Balint · Unaf · Vivre fm 93.9 www.vivrefm.com · unafam · Ministère des Solidarités et de la Santé